

CONSIGNES SANITAIRES pour skier en toute sécurité

Les consignes de base
Mise à jour : 7 janvier 2021



Si vous avez des symptômes,
restez à la maison.



PALIER 4 - ALERTE MAXIMALE

Déplacements
interrégions

Non-recommandé.
Les visiteurs sont invités à se limiter à la pratique de l'activité sur les lieux.
Les skieurs doivent prévoir leurs déplacements pour être de retour à la maison pour le couvre-feu de 20h.

Chalet de
ski et
Cafétéria

L'accès au chalet sera limité en fonction de sa superficie.
Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur (10 ans et +)¹
Utilisation du chalet comme refuge pour se réchauffer avec période d'utilisation restreinte. Accès aux installations sanitaires.
Désinfection fréquente des lieux.

Services
(Boutique,
Locations,
Casiers)

Boutique de location et atelier de réparation ouverts. Boutiques et casiers fermés.
Accès limité pour permettre la distanciation de 2 mètres.
Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur. (10 ans et +)²
Les équipements sont désinfectés après chaque utilisation.

Remontées
mécaniques

L'utilisation de la remontée par les usagers d'un même ménage est privilégiée.
Gardez une distance de 2m dans la file d'attente.
Le port du couvre-visage est obligatoire. (3 ans et +)³

Précisions selon le type de remontées mécaniques:

Pour les personnes seules:

Chaises doubles, triples et arbalètes : 1 seul occupant

Chaises quadruples : capacité = 2 personnes assises à chaque extrémité
Chaises 6 places : capacité = 3 (2 personnes assises à chaque extrémité + 1 personne au centre)

Télécabines : capacité = 2 personnes assises à chaque extrémité

Pour les personnes d'un même ménage = capacité régulière

Pour les remontées de surface : Distanciation physique de 2 mètres

École de ski

FERMÉE

Fédérations et
Clubs de
compétition

Ref. Plan de Ski Québec Alpin et fédérations sportives
Activités encadrées non permises.

¹ Prévoir un second couvre-visage lorsque vous entrez dans le chalet

² <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

³ Il peut s'agir d'un cache-cou, cache-col, cagoule ou autres vêtements bien ajusté couvrant le nez et la bouche. Ce vêtement doit être constitué d'au moins 2 couches de tissu à mailles serrées et être suffisamment grand pour couvrir complètement la bouche et le nez.